

Renouvellement de la convention FIPHFP

L'Université de Lille renforce son accompagnement des personnels en situation de handicap



Le 24 juin 2026, l'Université de Lille et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé une nouvelle convention triennale visant à renforcer l'insertion professionnelle, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. Ce renouvellement s'inscrit dans une politique volontariste portée par l'établissement, qui fait de l'inclusion et de l'accessibilité un axe majeur de son développement.

L'Université de Lille se distingue aujourd'hui parmi les établissements d'enseignement supérieur français par l'importance accordée aux questions de handicap. Depuis janvier 2026, elle compte notamment parmi les rares universités françaises à disposer d'une **vice-présidence spécifiquement dédiée au handicap**, témoignant d'une volonté forte d'inscrire ces enjeux au plus haut niveau de gouvernance.

Cette convention s'articule avec le nouveau Schéma directeur pluriannuel du handicap (SDPH) 2026-2029, qui couvre l'ensemble des parcours de vie au sein de l'université, des étudiants aux doctorants, jusqu'aux personnels tout au long de leur carrière.

Une politique construite avec les personnes concernées

L'élaboration du volet consacré aux personnels a reposé sur une **démarche de concertation inédite** associant organisations syndicales, agents concernés et experts du handicap. Cette méthode a permis d'**identifier les besoins concrets** rencontrés au quotidien et de **construire un plan d'actions** répondant au plus près des réalités de terrain.

Quatre priorités guideront la mise en œuvre de la convention 2026-2029 :

- **renforcer la visibilité** de la politique handicap de l'établissement et de ses engagements en matière d'inclusion et de non-discrimination ;
- **développer les actions** de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble de la communauté universitaire, notamment des personnels encadrants et des nouveaux arrivants ;
- **favoriser un recrutement plus inclusif et diversifié** en levant les freins à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- **accompagner durablement les agents** dans leur évolution professionnelle et leur maintien dans l'emploi grâce à des dispositifs d'aménagement et de suivi renforcés.

Des avancées concrètes déjà visibles

Le premier conventionnement avec le FIPHFP a permis à l'Université de Lille de **structurer durablement sa politique handicap**. Parmi les réalisations majeures figurent le **renforcement de la médecine du travail, la mise en place d'un pilotage dédié de la convention et une meilleure coordination des dispositifs d'accompagnement**.

Parallèlement, le premier Schéma directeur pluriannuel du handicap (2022-2025) a permis de **fédérer les différents services**

intervenant auprès des étudiants et personnels en situation de handicap et de **poser les fondations d'une politique commune à l'échelle de l'université** issue de la fusion des établissements.

Fort de ce bilan, l'établissement entend désormais franchir une nouvelle étape en développant **une approche fondée sur l'accessibilité universelle**, au-delà des seules mesures de compensation individuelle.

Une ambition inscrite dans la stratégie globale de l'Université de Lille

Cette nouvelle convention s'inscrit pleinement dans la **stratégie de développement durable et de responsabilité sociale de l'Université de Lille**, qui mobilise déjà de nombreux dispositifs en faveur du bien-être, de l'égalité et de l'inclusion de ses usagers.

Cette démarche a été reconnue au niveau national avec l'**obtention du label Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS), décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en décembre 2025**.

À travers ce renouvellement avec le FIPHFP, l'Université de Lille réaffirme sa **volonté de construire une université ouverte à toutes et tous, où chacun peut étudier, travailler et évoluer dans un environnement accessible, inclusif et respectueux des singularités**.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2025, 41 384 recrutements ont été réalisés et 8 682 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 6,36%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts presse

Inès Mortimer
Chargée des relations presse
Université de Lille
06 34 60 15 57
relationspresse@univ-lille.fr

Blandine Dabrowski
FIPHFP
b.dabrowski@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu
FIPHFP
06 89 57 84 63
c.lemahieu@agence-cid.fr